



CERTIFICAT SANITAIRE LAPINS

DE BONNE SANTÉ

Ce certificat est valable 5 jours à partir de sa date de signature.



4, rue de la République BP 70205
31806 Saint-Gaudens Cedex
Tél. 05 61 89 21 42
lespyreneennes@la5c.fr | pyreneennes.fr

ATTESTATION DE L'ÉLEVEUR

Je soussigné M _____,

éleveur demeurant à _____ département _____

Mail de l'éleveur : _____

Tél. : _____

sous le n° de cheptel _____

- m'engage à respecter le règlement du salon.
- certifie que mes animaux ont été désinsectisés.

Vu le :
L'éleveur

ATTESTATION DU VÉTÉRINAIRE SANITAIRE

Je soussigné M _____

vétérinaire sanitaire à _____

certifie :

- avoir examiné ce jour les _____ (*nombre*) lapins de

l'élevage de M. _____

- n'avoir observé aucun signe de maladie le jour de l'examen
- que les animaux n'ont pas participé dans les 30 jours précédant l'exposition ou le concours à des manifestations internationales (*qu'il s'agisse de manifestations ayant eu lieu dans un autre pays ou de manifestations ayant eu lieu en France et ayant rassemblé des lapins en provenance de divers pays*)

Vu le :
Le Vétérinaire sanitaire

ATTESTATION DU TRANSPORTEUR DES ANIMAUX

Nom du transporteur _____

Adresse _____

Lieu de destination _____

Certifie :

- que les animaux ont été chargés dans le véhicule préalablement nettoyé, désinfecté et désinsectisé,
- que les animaux étaient aptes à effectuer le transport prévu, conformément aux dispositions du règlement (CE) n°1/2005.

Vu le :
Le transporteur